

Annexe A - Cadre conceptuel de l'incidence des cotisations sociales

Offre, demande de travail et incidence économique des cotisations sociales

L'analyse des effets économiques des cotisations sociales repose sur une distinction fondamentale entre la charge juridique du prélèvement et sa charge économique effective. Si les cotisations salariales sont formellement prélevées sur le salaire brut pour déterminer le salaire net, et si les cotisations patronales s'ajoutent au salaire brut pour déterminer le coût du travail pour l'employeur, cette distinction ne préjuge en rien de la répartition réelle de la charge entre les agents économiques.

La théorie économique montre en effet que l'incidence d'un prélèvement sur le travail dépend avant tout des conditions d'ajustement du marché du travail, et en particulier des élasticité respectives de l'offre et de la demande de travail. Le payeur légal de la cotisation peut ainsi différer du payeur économique, selon la capacité des entreprises et des travailleurs à ajuster leurs comportements en réponse à une variation du coût du travail ou du salaire net.

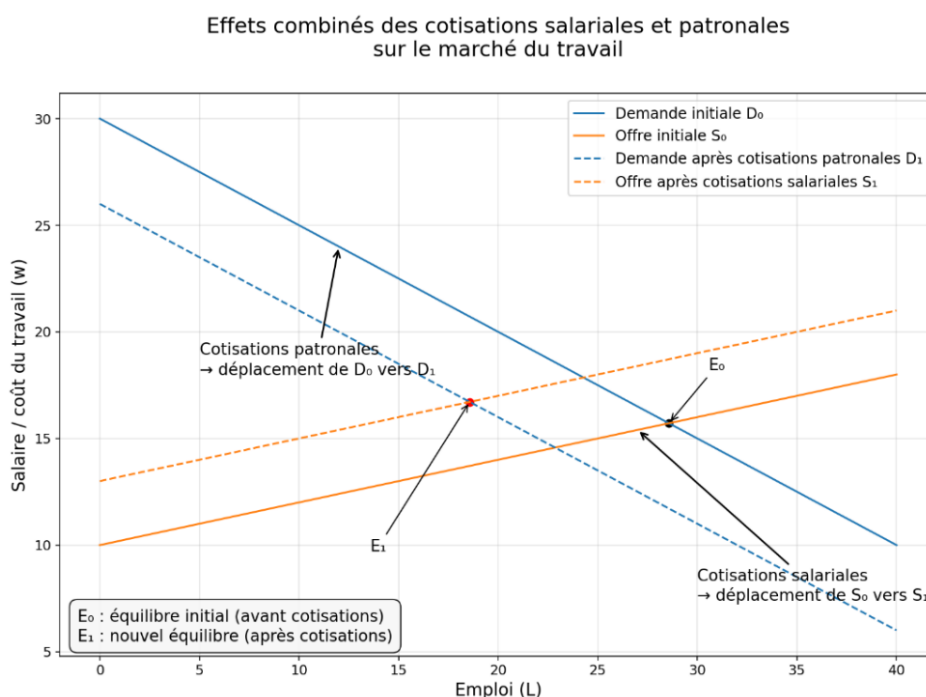


Figure 6 - La figure illustre, dans un cadre standard d'offre et de demande de travail, les effets distincts des cotisations patronales et salariales sur l'équilibre du marché du travail. La courbe de demande initiale (D_0) et la courbe d'offre initiale (S_0) déterminent l'équilibre initial E_0 . L'introduction de cotisations patronales se traduit par un déplacement vers le bas de la demande de travail (D_1), tandis que les cotisations salariales induisent un déplacement vers le haut de l'offre de travail (S_1). Le nouvel équilibre E_1 résulte de ces déplacements combinés. Le graphique met ainsi en évidence la modification conjointe du niveau d'emploi et du salaire, ainsi que la distinction entre coût du travail pour l'employeur et salaire net perçu par le salarié.

La figure 6 illustre ces mécanismes dans un cadre standard d'offre et de demande de travail. En l'absence de cotisations, l'équilibre initial du marché du travail est déterminé par l'intersection de la courbe de demande de travail (D_0) et de la courbe d'offre de travail (S_0), définissant un niveau d'emploi et un niveau de rémunération d'équilibre.

L'introduction de cotisations patronales se traduit par un déplacement vertical vers le bas de la courbe de demande de travail ($D_0 \rightarrow D_1$). Pour un même salaire net versé au salarié, le coût total du travail supporté par l'employeur augmente du montant de la cotisation. Symétriquement, l'introduction de cotisations salariales provoque un déplacement vers le haut de la courbe d'offre de travail ($S_0 \rightarrow S_1$), les travailleurs exigeant un salaire brut plus élevé afin de préserver un même niveau de salaire net.

Ces deux déplacements modifient l'équilibre du marché du travail, conduisant à un nouvel équilibre caractérisé par une modification du salaire net, du coût du travail et du niveau d'emploi. La répartition de la charge de la cotisation entre employeurs et salariés dépend alors des pentes relatives des courbes d'offre et de demande, c'est-à-dire de leurs élasticités.

Cas polaires d'incidence : rôle des élasticités relatives

Afin d'appréhender concrètement les implications de ce cadre théorique, il devient utile d'examiner plusieurs configurations polaires, correspondant à des structures de marché du travail distinctes.

Offre peu élastique, demande très élastique : incidence principalement sur les salariés

Lorsque l'offre de travail est peu élastique et la demande de travail très élastique, la charge de la cotisation est principalement supportée par les salariés. Dans cette configuration, les travailleurs disposent de peu d'alternatives en dehors de l'emploi considéré et ajustent faiblement leur offre de travail en réponse à une variation du salaire net. À l'inverse, les entreprises peuvent ajuster fortement leur demande de travail, par substitution capital-travail, réduction des effectifs ou relocalisation de la production.

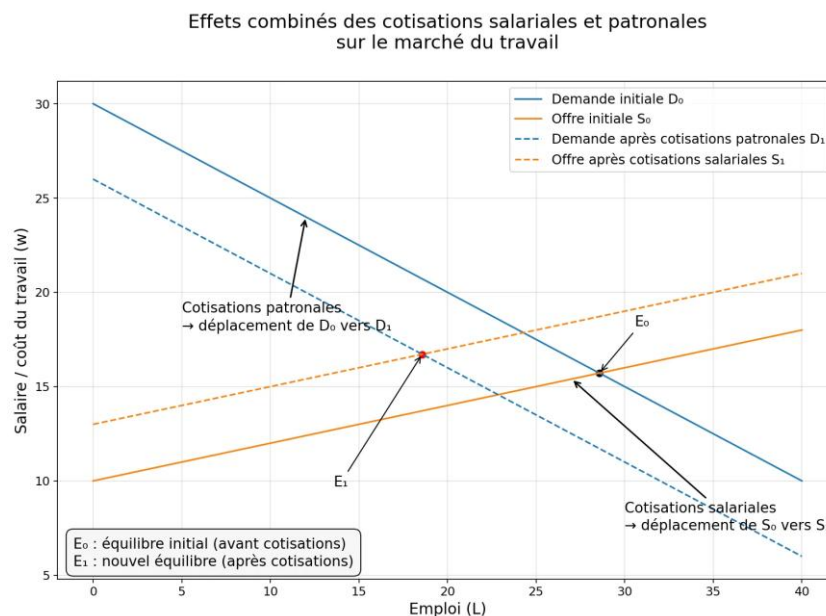


Figure 7 - La figure représente, dans un cadre d'offre et de demande de travail, l'impact des cotisations sociales sur l'équilibre concurrentiel. L'intersection des courbes initiales de demande (D_0) et d'offre (S_0) détermine l'équilibre initial E_0 . Les cotisations patronales déplacent la demande de travail vers le bas (D_1), reflétant une hausse du coût du travail pour l'employeur, tandis que les cotisations salariales déplacent l'offre vers le haut (S_1), traduisant un écart entre salaire brut et salaire net. Le nouvel équilibre E_1 résulte de ces déplacements combinés et se caractérise par une modification conjointe du niveau d'emploi et de la répartition du surplus entre employeurs et salariés.

La figure 7 illustre ce cas de figure. La faible capacité d'ajustement de l'offre conduit à une transmission limitée des cotisations vers les employeurs. En cas de baisse des cotisations, l'essentiel du gain se traduit par une réduction du salaire brut, et donc par un bénéfice limité pour les salariés en termes de salaire net. L'allègement est majoritairement capté par les entreprises sous forme de baisse du coût du travail.

Cette configuration est typiquement associée à des segments du marché du travail caractérisés par une forte exposition à la concurrence internationale, une substituabilité élevée entre facteurs de production et une faible capacité de négociation des salariés.

Offre très élastique, demande peu élastique : incidence principalement sur les employeurs

À l'inverse, lorsque l'offre de travail est très élastique et la demande peu élastique, la charge de la cotisation repose majoritairement sur les employeurs. Les travailleurs réagissent fortement aux variations de salaire net, tandis que les entreprises disposent de marges d'ajustement limitées en matière de demande de travail.

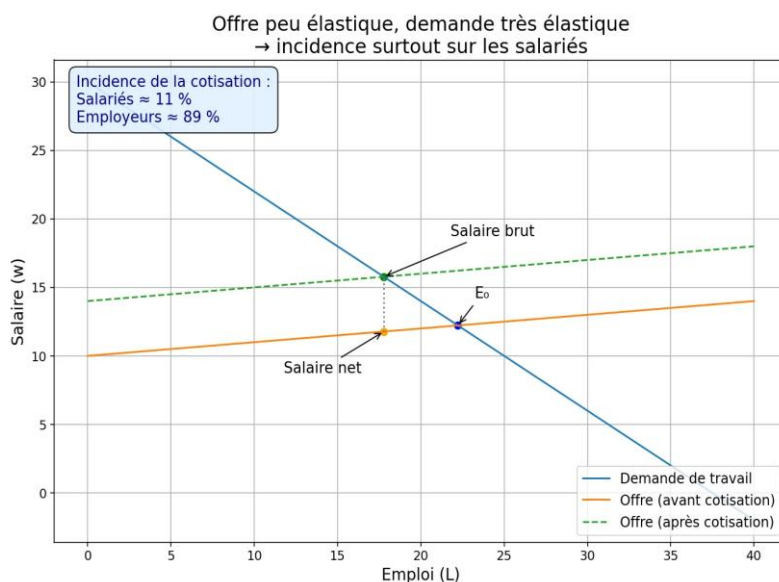


Figure 8 - La figure illustre l'incidence d'une cotisation sociale dans un cadre où l'offre de travail est relativement peu élastique et la demande de travail très élastique. L'introduction de la cotisation crée un écart entre salaire brut et salaire net, matérialisé par le déplacement de la courbe d'offre. Le nouvel équilibre se traduit par une baisse significative du salaire net, tandis que le coût total supporté par l'employeur varie peu. La répartition de l'incidence, majoritairement supportée par les salariés, reflète ici la moindre élasticité de l'offre par rapport à la demande.

La figure 8 représente cette configuration. Une baisse des cotisations se traduit alors principalement par une hausse du salaire net, les employeurs ne pouvant compenser l'allègement par une baisse équivalente du salaire brut. Cette situation est favorable à l'objectif de hausse du pouvoir d'achat, mais produit des effets plus limités sur le coût du travail et la compétitivité-coût des entreprises.

Ce cas est plus susceptible d'être observé sur des segments du marché du travail caractérisés par une participation fortement sensible aux incitations monétaires, par exemple pour les secondes personnes du ménage, les travailleurs proches des seuils de participation ou les emplois faiblement ancrés.

Élasticités comparables : partage équilibré de l'incidence

Lorsque l'offre et la demande de travail présentent des élasticités de magnitude comparable, la charge de la cotisation se répartit de manière relativement équilibrée entre employeurs et salariés. Une baisse des cotisations se traduit alors simultanément par une hausse du salaire net et une baisse du coût du travail, dans des proportions proches.

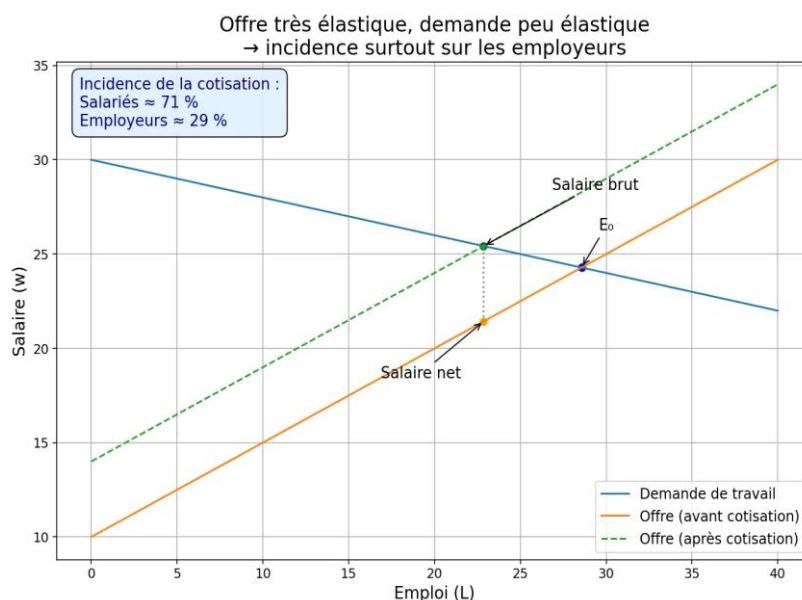


Figure 9 - La figure illustre une configuration où l'offre de travail réagit fortement aux variations du salaire net, tandis que la demande de travail est relativement rigide. Dans ce contexte, l'introduction d'une cotisation se traduit principalement par une hausse du coût du travail supportée par les employeurs, la baisse du salaire net demeurant limitée. La répartition de l'incidence reflète ainsi la moindre élasticité de la demande, conformément au principe selon lequel la charge économique d'un prélèvement pèse davantage sur le côté du marché le moins mobile.

Cette configuration intermédiaire correspond à de nombreux segments du marché du travail français situés entre 1,3 et 2 SMIC, où ni les entreprises ni les salariés ne disposent d'un pouvoir d'ajustement dominant. Les effets sur l'emploi y sont généralement modérés et résultent de la combinaison des deux mécanismes.

Hétérogénéité des mécanismes d'incidence dans le cas français

Le marché du travail français ne constitue pas un ensemble homogène au regard des mécanismes d'incidence des cotisations sociales. Les élasticités de l'offre et de la demande de travail varient considérablement selon le niveau de qualification des travailleurs, le secteur d'activité, la localisation géographique et les caractéristiques individuelles des salariés. Cette hétérogénéité structurelle implique que les effets d'une variation des cotisations sociales ne peuvent être appréhendés de manière uniforme sur l'ensemble de la distribution salariale ni sur l'ensemble du tissu productif.

En outre, comme l'a montré l'analyse développée dans la première partie de ce rapport, la présence d'un salaire minimum légal élevé et d'une couverture conventionnelle exceptionnellement étendue introduit des rigidités institutionnelles qui modifient substantiellement les mécanismes d'incidence par rapport aux prédictions de la théorie standard. Ces rigidités ne sont pas uniformément réparties dans l'économie : elles sont particulièrement

contraignantes au voisinage du salaire minimum et s'atténuent progressivement à mesure que l'on s'élève dans la distribution salariale. Cette configuration française singulière justifie une analyse différenciée de l'incidence des cotisations selon les segments du marché du travail.

Incidence différenciée selon le niveau de salaire

La zone du SMIC : une incidence bloquée par le plancher légal

Au niveau du salaire minimum interprofessionnel de croissance, les mécanismes d'ajustement des salaires bruts sont quasi totalement neutralisés par l'existence d'un plancher légal contraignant. Le SMIC constitue en effet une borne inférieure en dessous de laquelle aucune rémunération ne peut être légalement fixée, ce qui empêche structurellement toute absorption d'une hausse de cotisations patronales par une baisse du salaire brut. Dans cette zone de la distribution salariale, l'incidence des cotisations patronales pèse donc intégralement et mécaniquement sur les employeurs, sous la forme d'un coût du travail irréductible.

Cette rigidité institutionnelle a des conséquences directes et quantifiables sur l'efficacité des politiques d'allègement du coût du travail. Une baisse des cotisations patronales au niveau du SMIC se traduit mécaniquement par une réduction équivalente du coût du travail pour l'employeur, sans qu'aucun effet ne se transmette au salaire net des travailleurs concernés. Les estimations produites par la Direction générale du Trésor et de la politique économique retiennent une élasticité de l'emploi au coût du travail de l'ordre de -1,2 au niveau du SMIC, cette élasticité décroissant rapidement avec le niveau de salaire pour atteindre environ -0,3 à 1,4 SMIC, puis se stabilisant au-delà de ce seuil¹. Ces ordres de grandeur sont cohérents avec les travaux fondateurs de Crépon et Desplatz² ainsi qu'avec les évaluations ex post des allègements dits « Fillon » conduites par Cahuc et Carcillo³.

La forte élasticité observée au niveau du SMIC s'explique par plusieurs facteurs convergents. En premier lieu, les emplois rémunérés au salaire minimum sont majoritairement occupés par des travailleurs peu qualifiés, dont la substituabilité avec d'autres facteurs de production - notamment le capital ou le travail délocalisable - est plus élevée. En second lieu, les secteurs employant massivement des salariés au SMIC sont souvent caractérisés par des marges réduites et une forte sensibilité aux variations de coût, ce qui accentue la réactivité de la demande de travail. En troisième lieu, l'existence même des dispositifs d'allègement sur les bas salaires depuis trois décennies a contribué à maintenir des emplois qui n'auraient pas été économiquement viables en l'absence de ces aides, ce qui renforce mécaniquement l'élasticité observée dans cette zone.

Symétriquement, une baisse des cotisations salariales au niveau du SMIC se répercute intégralement sur le salaire net perçu par le travailleur, puisque le salaire brut ne peut s'ajuster

¹Direction générale du Trésor et de la politique économique, annexes au Rapport Besson sur le coût du travail, 2007.

²B. Crépon et R. Desplatz, « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », Économie et Statistique, n° 348, 2001, p. 3-24.

³P. Cahuc et S. Carcillo, « Les conséquences des allègements généraux de cotisations patronales sur les bas salaires », Revue française d'économie, vol. 27, n° 2, 2012, p. 19-61.

à la hausse compte tenu de sa proximité immédiate avec le plancher légal. Cette asymétrie fondamentale entre cotisations patronales et cotisations salariales constitue un élément central pour l'évaluation de la réforme étudiée dans le présent rapport. Au voisinage du SMIC, la baisse de 32 % des cotisations salariales envisagée devrait se traduire par un gain de pouvoir d'achat quasi intégral pour les salariés concernés, tandis que la baisse de 10 % des cotisations patronales bénéficierait principalement aux employeurs sous la forme d'une réduction du coût du travail susceptible de soutenir l'emploi.

Les salaires intermédiaires : une zone de transition aux caractéristiques hybrides

La zone des salaires intermédiaires, comprise approximativement entre 1,3 et 2 SMIC, présente des caractéristiques hybrides qui la distinguent tant des bas salaires que des rémunérations élevées. D'une part, les salaires y sont suffisamment éloignés du plancher légal pour permettre des ajustements progressifs lors des renégociations salariales périodiques, que celles-ci interviennent au niveau de l'entreprise, de la branche ou à l'occasion des entretiens individuels. D'autre part, la couverture conventionnelle étendue qui caractérise le modèle social français et l'existence de grilles salariales sectorielles structurées maintiennent une rigidité nominale significative, en particulier à court terme.

Les travaux conduits par l'OFCE estiment que l'élasticité moyenne de l'emploi au coût du travail pour cette zone intermédiaire se situe aux alentours de $-0,7^4$, soit un niveau significativement inférieur à celui observé au voisinage du SMIC mais nettement supérieur à celui des salaires élevés. Cette élasticité intermédiaire reflète une capacité d'ajustement partielle du marché du travail : une fraction des variations de cotisations se transmet aux salaires bruts à moyen terme par le jeu des renégociations, tandis qu'une autre fraction affecte durablement le coût du travail et, par conséquent, les décisions d'emploi des entreprises.

Pour la réforme étudiée dans le présent rapport, cette zone des salaires intermédiaires constitue le cœur de cible en termes de population concernée. Les salariés rémunérés entre 1,3 et 2 SMIC représentent en effet une part substantielle de l'emploi salarié en France et supportent, dans l'architecture actuelle des prélèvements, l'essentiel de l'effort contributif. Ils ne bénéficient en effet que marginalement des allègements ciblés sur les bas salaires, dont le taux d'exonération décroît rapidement entre 1 et 1,6 SMIC pour s'annuler au-delà, tandis qu'ils sont pleinement assujettis aux taux de cotisation de droit commun. La baisse uniforme des cotisations envisagée par la réforme produirait dans cette zone des effets plus équilibrés entre amélioration du pouvoir d'achat et réduction du coût du travail que dans les zones extrêmes de la distribution salariale.

Cette configuration intermédiaire soulève également des enjeux spécifiques en matière de dynamique salariale. Les travaux récents du Groupe d'experts sur le SMIC ont mis en évidence un phénomène préoccupant de « trappe à bas salaires » dans cette zone⁵. La dégressivité rapide des allègements de cotisations entre 1 et 1,6 SMIC crée une incitation implicite pour les employeurs à maintenir les rémunérations à proximité du salaire minimum, puisque toute

⁴É. Heyer, M. Plane et X. Timbeau, « Impact des allègements de cotisations patronales des bas salaires sur l'emploi », Revue de l'OFCE, n° 126, 2012, p. 123-157.

⁵Rapport du Groupe d'experts sur le SMIC, France Stratégie, décembre 2024.

augmentation salariale se traduit par une hausse plus que proportionnelle du coût du travail. Ce mécanisme contribue à la compression de la hiérarchie salariale observée en France et peut décourager les augmentations individuelles liées à l'ancienneté ou à l'acquisition de compétences. La réforme étudiée, en substituant une baisse uniforme des cotisations aux allègements dégressifs actuels, pourrait contribuer à desserrer cette contrainte, même si une analyse approfondie de cet effet de second ordre dépasse le cadre de ce rapport.

Les salaires élevés : une incidence conditionnée par le lien contributif

Pour les salaires situés au-delà de 2,5 SMIC, les rigidités institutionnelles qui caractérisent les segments inférieurs de la distribution salariale s'atténuent sensiblement et les mécanismes d'ajustement de marché peuvent jouer plus librement. Les négociations salariales individuelles y sont plus fréquentes et plus substantielles, les contraintes issues des conventions collectives de branche sont moins mordantes - les minima conventionnels étant généralement inférieurs aux rémunérations effectivement pratiquées - et la proximité du salaire minimum légal n'exerce plus aucun effet de blocage sur les ajustements à la baisse.

Dans cette zone de la distribution salariale, la littérature économique internationale suggère que l'incidence des cotisations sociales tend à se rapprocher du cas théorique standard dans lequel les salariés supportent in fine l'essentiel de la charge fiscale, conformément à la vision dominante selon laquelle les cotisations pèsent intégralement sur les travailleurs à long terme⁶⁷. Ce résultat théorique repose sur l'hypothèse que les travailleurs, en situation de mobilité et de négociation relativement libre, ajustent leurs exigences salariales brutes pour maintenir un salaire net conforme à leurs attentes, contraignant ainsi les employeurs à répercuter toute variation de cotisations sur les rémunérations.

Toutefois, les travaux empiriques récents conduits par Antoine Bozio, Thomas Breda et Julien Grenet sur données françaises nuancent significativement cette conclusion en démontrant que l'incidence des cotisations dépend de manière cruciale du lien contributif perçu entre les cotisations versées et les prestations attendues⁸⁹. Les auteurs exploitent plusieurs réformes historiques ayant modifié les taux de cotisation au-dessus du plafond de la Sécurité sociale pour identifier les mécanismes d'incidence à l'œuvre. Leurs résultats montrent que lorsque le lien entre cotisations et droits futurs est fort et saillant - comme c'est le cas pour les cotisations de retraite complémentaire qui ouvrent des droits proportionnels aux versements effectués -, le pass-through vers les salaires bruts est quasi total. Les salariés acceptent des salaires bruts plus faibles en contrepartie de l'acquisition de droits à pension futurs, ce qui se traduit par une incidence intégralement supportée par les travailleurs.

⁶J. Gruber, « The Incidence of Payroll Taxation: Evidence from Chile », *Journal of Labor Economics*, vol. 15, n° 3, 1997, p. 72-101.

⁷J. Gruber et A. Krueger, « The Incidence of Mandated Employer-Provided Insurance: Lessons from Workers' Compensation Insurance », in D. Bradford (ed.), *Tax Policy and the Economy*, vol. 5, MIT Press, 1991, p. 111-143.

⁸A. Bozio, T. Breda et J. Grenet, « Incidence and Behavioural Response to Social Security Contributions: An Analysis of Kink Points in France », *De Economist*, vol. 165, n° 2, 2017, p. 141-163.

⁹A. Bozio, T. Breda, J. Grenet et A. Guillouzouic, « Does Tax-Benefit Linkage Matter for the Incidence of Payroll Taxes? », *The Review of Economic Studies*, juillet 2025.

En revanche, pour les cotisations sociales sans contrepartie directe perçue par les salariés - comme les cotisations maladie ou les cotisations d'allocations familiales qui financent des prestations universelles déconnectées des contributions individuelles -, l'incidence demeure partiellement supportée par les employeurs, même à long terme et même dans les zones de salaires où les rigidités institutionnelles sont faibles. Cette distinction fondamentale entre cotisations contributives et cotisations non contributives est particulièrement pertinente pour l'évaluation de la réforme étudiée dans notre rapport. Si la baisse de cotisations envisagée porte sur des prélèvements perçus comme déconnectés des droits acquis, les salariés concernés pourraient ne pas ajuster leurs exigences salariales à la baisse en réponse à l'allègement, ce qui maintiendrait une fraction significative de celui-ci sous la forme d'une réduction durable du coût du travail pour les employeurs.

Hétérogénéité sectorielle et capacité de répercussion sur les prix

Au-delà de la différenciation selon le niveau de salaire, l'incidence des cotisations sociales varie également de manière substantielle selon les caractéristiques sectorielles des entreprises et, en particulier, selon leur exposition à la concurrence et leur capacité à répercuter les variations de coût du travail sur leurs prix de vente. Cette dimension sectorielle de l'incidence est essentielle pour comprendre les effets économiques d'une réforme des cotisations et pour anticiper la répartition de ses bénéfices entre salariés, employeurs et consommateurs.

Les secteurs exposés à la concurrence internationale

Les secteurs fortement exposés à la concurrence internationale - industrie manufacturière, services aux entreprises exportatrices, activités logistiques internationales - présentent une demande de travail relativement élastique au coût salarial. Les entreprises de ces secteurs sont pour l'essentiel *price takers* sur leurs marchés de débouchés, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas la capacité de fixer librement leurs prix de vente mais doivent s'aligner sur les prix pratiqués par leurs concurrents étrangers. Dans cette configuration, toute hausse du coût du travail qui ne serait pas compensée par des gains de productivité se traduit soit par une contraction des marges - mettant en péril la viabilité économique de l'entreprise à moyen terme -, soit par une réduction des effectifs employés, soit par une délocalisation des activités vers des territoires à moindre coût.

L'élasticité de l'emploi au coût du travail dans ces secteurs exposés est estimée par la littérature empirique dans une fourchette comprise entre -0,5 et -0,8 selon les études et les périodes considérées¹⁰¹¹. Cette sensibilité élevée de l'emploi au coût salarial justifie l'attention historiquement portée par les politiques publiques françaises à la compétitivité-coût de ces secteurs, notamment à travers le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi puis sa transformation en allègements pérennes de cotisations patronales. Dans ces secteurs, une baisse des cotisations se traduit principalement par une amélioration des marges des entreprises,

¹⁰B. Dormont, « Quelle est l'influence du coût du travail sur l'emploi ? », *Revue économique*, vol. 44, n° 3, 1993, p. 399-414.

¹¹A. Bretel, D. Causse et A. Lipietz, « Sensibilité de l'emploi aux variations du coût du travail », Document de travail INSEE, 1993.

renforçant leur capacité d'investissement et leur résilience face aux chocs conjoncturels, ou par un soutien direct à l'emploi, plutôt que par une hausse des salaires versés aux travailleurs.

Pour la réforme étudiée, cette caractéristique sectorielle implique que la baisse des cotisations patronales bénéficierait dans ces secteurs majoritairement aux entreprises sous forme de restauration des marges ou de création d'emplois, tandis que la baisse des cotisations salariales se traduirait plus directement par une amélioration du pouvoir d'achat des salariés. Cette asymétrie renforce l'intérêt d'une réforme combinant les deux volets (baisse des cotisations patronales et baisse des cotisations salariales) pour atteindre simultanément les objectifs de compétitivité et de pouvoir d'achat.

Les secteurs abrités de la concurrence internationale

À l'inverse des secteurs exposés, les secteurs abrités de la concurrence internationale - services de proximité, commerce de détail, hôtellerie-restauration, services à la personne, construction, santé - peuvent plus aisément répercuter les variations de coût du travail sur leurs prix de vente. Ces secteurs bénéficient d'une protection naturelle liée à la non-transférabilité géographique de leur production : un restaurant, un salon de coiffure ou un service d'aide à domicile ne peuvent être délocalisés vers des territoires à moindre coût salarial. Les entreprises de ces secteurs disposent par conséquent d'un pouvoir de marché local qui leur confère une latitude dans la fixation de leurs tarifs.

Dans ces secteurs abrités, une baisse des cotisations sociales peut se traduire, selon les configurations de marché et les stratégies des entreprises, par trois canaux distincts. Le premier canal est celui de la baisse des prix, qui stimule la demande adressée au secteur et, par ricochet, l'emploi. Le deuxième canal est celui de l'amélioration des marges, qui bénéficie aux entreprises et à leurs propriétaires. Le troisième canal est celui de la hausse des salaires, si les travailleurs du secteur disposent d'un pouvoir de négociation suffisant pour capter une partie des gains de productivité apparente générés par la baisse des cotisations. La répartition effective entre ces trois canaux dépend de facteurs multiples, notamment l'intensité de la concurrence locale, le degré de syndicalisation des salariés et l'élasticité-prix de la demande adressée au secteur.

Les travaux empiriques disponibles suggèrent que la transmission aux prix est significative dans ces secteurs, en particulier dans l'hôtellerie-restauration où les baisses de TVA accordées en 2009 ont été partiellement mais substantiellement répercutées sur les prix de vente¹². Cette capacité de répercussion atténue les effets potentiels sur l'emploi d'une baisse des cotisations patronales, puisque le coût du travail ne constitue plus la variable d'ajustement principale, mais peut également créer des effets d'aubaine pour les entreprises bénéficiaires si la transmission aux prix n'est que partielle. Pour la réforme étudiée, cette caractéristique sectorielle implique qu'une part des baisses de cotisations patronales pourrait se diffuser vers les consommateurs sous forme de prix plus bas, ce qui contribuerait indirectement au pouvoir d'achat des ménages par un canal distinct de la hausse des salaires nets.

¹²Y. Benzarti et D. Carloni, « Who Really Benefits from Consumption Tax Cuts? Evidence from a Large VAT Reform in France », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 11, n° 1, 2019, p. 38-78.

Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée

Les secteurs employant une proportion élevée de travailleurs rémunérés au SMIC ou à proximité immédiate de celui-ci - agriculture, nettoyage industriel, aide à domicile, restauration rapide, grande distribution, logistique - présentent une sensibilité particulièrement forte aux variations du coût du travail dans le bas de la distribution salariale. Ces secteurs se caractérisent par une élasticité de l'emploi au coût du travail supérieure à la moyenne, en raison de la substituabilité relativement élevée entre travail peu qualifié et autres facteurs de production (capital, travail externalisé, travail non déclaré). Les dispositifs d'allègements ciblés sur les bas salaires mis en place depuis les années 1990 ont produit dans ces secteurs des effets mesurables et documentés sur l'emploi¹³¹⁴.

Pour la réforme étudiée, ces secteurs constituent un enjeu analytique particulier. La baisse uniforme des cotisations envisagée, moins ciblée que les allègements actuels concentrés entre 1 et 1,6 SMIC, pourrait y produire des effets emploi plus modérés que les dispositifs existants, tout en améliorant significativement le pouvoir d'achat des salariés concernés par la baisse des cotisations salariales. Cette reconfiguration des incitations impliquerait un arbitrage implicite entre maximisation de l'effet emploi - qui plaide pour des allègements concentrés sur les très bas salaires - et amélioration du pouvoir d'achat des actifs en emploi - qui plaide pour une baisse plus uniforme des cotisations salariales. Cet arbitrage sera explicité et quantifié dans les simulations présentées dans la partie suivante du rapport.

Dimension temporelle de l'incidence : du court terme au long terme

La prise en compte de l'incidence des cotisations sociales ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la dimension temporelle des mécanismes d'ajustement. Les effets d'une variation des cotisations se déploient en effet selon des horizons différenciés, les rigidités nominales dominant à court terme tandis que les mécanismes d'ajustement de marché prennent progressivement le relais à moyen et long terme. Cette distinction temporelle est essentielle pour l'évaluation de la réforme étudiée, car elle conditionne à la fois l'ampleur et la répartition des effets attendus.

Le court terme : prédominance des rigidités nominales

À court terme, c'est-à-dire sur un horizon inférieur à deux années, les rigidités nominales dominant largement les mécanismes d'ajustement du marché du travail. Les salaires sont fixés par des contrats de travail en cours d'exécution, des accords d'entreprise dont la renégociation est périodique, et des conventions collectives de branche dont les avenants salariaux ne sont révisés qu'à intervalles réguliers. Une variation des cotisations sociales ne peut donc se transmettre immédiatement aux salaires bruts, qui demeurent largement prédéterminés par les engagements contractuels antérieurs.

Dans ce contexte de court terme, une baisse des cotisations patronales réduit mécaniquement et intégralement le coût du travail supporté par les employeurs, sans effet sur le salaire net perçu

¹³ F. Kramarz et T. Philippon, « The Impact of Differential Payroll Tax Subsidies on Minimum Wage Employment », *Journal of Public Economics*, vol. 82, n° 1, 2001, p. 115-146.

¹⁴ B. Crépon et R. Desplat, « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », *Économie et Statistique*, n° 348, 2001, p. 3-24.

par les travailleurs. Symétriquement, une baisse des cotisations salariales augmente mécaniquement et intégralement le salaire net des travailleurs, sans effet sur le coût du travail pour les employeurs. L'incidence de court terme est ainsi largement déterminée par la distinction légale entre cotisations patronales et cotisations salariales, contrairement aux prédictions de la théorie standard qui postule l'indifférence de l'incidence économique à la répartition légale du prélèvement.

Les travaux macroéconométriques conduits sur données françaises confirment cette inertie caractéristique du court terme. L'ajustement des salaires aux variations de cotisations est lent et partiel au cours des premières années suivant une réforme¹⁵¹⁶. Cette viscosité s'explique par plusieurs facteurs : la périodicité des négociations salariales, l'asymétrie d'information entre employeurs et salariés sur les modifications réglementaires, et la difficulté pour les entreprises à renégocier à la baisse des rémunérations nominales même en présence d'une marge accrue. Pour la réforme étudiée, cette caractéristique de court terme implique que les effets immédiats de la mesure seront proches des effets mécaniques calculables ex ante, avec un gain de pouvoir d'achat quasi intégral pour les salariés bénéficiant de la baisse des cotisations salariales et une réduction quasi intégrale du coût du travail pour les employeurs bénéficiant de la baisse des cotisations patronales.

Le moyen et le long terme : diffusion progressive et convergence partielle

À moyen terme, ici sur un horizon de trois à cinq années, et a fortiori à long terme, les mécanismes d'ajustement du marché du travail se déploient progressivement et modifient la répartition initiale de l'incidence. Les renégociations salariales périodiques, les embauches de nouveaux salariés à des conditions reflétant le nouveau contexte fiscal, l'évolution des grilles conventionnelles de branche et les revalorisations du SMIC permettent une diffusion graduelle des effets des cotisations sur l'ensemble de la structure salariale.

La littérature économique internationale suggère qu'à très long terme, les cotisations sociales - qu'elles soient légalement patronales ou salariales - tendent à être supportées majoritairement par les travailleurs sous la forme de salaires bruts plus faibles qu'en l'absence de cotisations¹⁷¹⁸. Cette convergence vers une incidence intégralement supportée par les salariés repose sur l'hypothèse d'une mobilité suffisante du travail et d'une flexibilité des salaires permettant l'ajustement aux conditions de marché. Toutefois, l'horizon de cette convergence peut être considérablement long - de l'ordre de dix à vingt années selon les estimations - et les ajustements intermédiaires demeurent marqués par une forte hétérogénéité selon les segments du marché du travail, comme l'a montré l'analyse précédente.

Pour l'évaluation de la réforme étudiée, cette dimension temporelle implique de distinguer rigoureusement deux catégories d'effets. Les effets de premier tour, immédiats et mécaniques,

¹⁵S. Dieng, *Cotisations, coût du travail et emploi*, thèse de doctorat, Université Lille 1, 2009.

¹⁶J.-P. Laffargue, « Effets sur l'emploi d'une réduction du coût du travail non qualifié », in P. Cahuc et P. Granier (éds.), *La réduction du temps de travail : une solution pour l'emploi ?*, Économica, 1995.

¹⁷J. Gruber, « The Incidence of Payroll Taxation: Evidence from Chile », *Journal of Labor Economics*, vol. 15, n° 3, 1997, p. 72-101.

¹⁸P. Anderson et B. Meyer, « The Effects of the Unemployment Insurance Payroll Tax on Wages, Employment, Claims and Denials », *Journal of Public Economics*, vol. 78, n° 1-2, 2000, p. 81-106.

correspondent à la variation du salaire net et du coût du travail à salaires bruts inchangés. Ces effets sont calculables *ex-ante* avec une précision satisfaisante sur la base des barèmes de cotisation et de la distribution observée des salaires. Les effets de second tour, différés et incertains, résultent des ajustements comportementaux des entreprises et des salariés en réponse à la modification de l'environnement fiscal : embauches ou suppressions de postes, renégociations salariales, substitutions entre facteurs de production, modifications des prix de vente. Ces effets de second tour sont par nature plus difficiles à quantifier et seront traités dans les simulations avec des intervalles de confiance reflétant l'incertitude qui les entoure.

Implications pour l'évaluation de la réforme

L'hétérogénéité des mécanismes d'incidence documentée dans les sections précédentes a des implications directes et structurantes pour l'évaluation de la réforme consistant en une réduction de 32 % des cotisations salariales et de 10 % des cotisations patronales, représentant un coût budgétaire estimé à 88 milliards d'euros par an, hors retours directs

Effets différenciés selon les zones de salaire

Au niveau du SMIC et dans sa proximité immédiate, la baisse des cotisations salariales se traduira quasi intégralement par une hausse du salaire net perçu par les travailleurs, contribuant directement à l'objectif affiché d'un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 10 % pour les actifs. La rigidité du plancher légal empêche en effet tout ajustement à la hausse du salaire brut qui viendrait absorber l'allègement. Parallèlement, la baisse des cotisations patronales réduira le coût du travail pour les employeurs dans cette zone, avec des effets potentiellement favorables sur l'emploi compte tenu de l'élasticité élevée qui caractérise ce segment du marché du travail, mais sans effet direct sur le pouvoir d'achat des salariés déjà en emploi.

Dans la zone des salaires intermédiaires, comprise entre 1,3 et 2 SMIC, les effets de la réforme seront plus équilibrés entre amélioration du pouvoir d'achat et réduction du coût du travail. Une partie de la baisse de cotisations se transmettra aux salaires nets à moyen terme, tandis qu'une autre partie contribuera à réduire le coût du travail pour les employeurs. Cette zone, qui concentre la majorité des salariés français, constituera le principal déterminant de l'impact agrégé de la réforme sur le pouvoir d'achat global des actifs.

Au-delà de 2,5 SMIC, l'incidence de la réforme dépendra de manière cruciale de la nature des cotisations concernées par la baisse et du lien contributif perçu par les salariés. Pour les cotisations sans contrepartie directe perçue, une fraction significative de la baisse pourrait être captée par les employeurs plutôt que par les salariés, ce qui modérerait les gains de pouvoir d'achat dans cette zone de la distribution salariale. Cette nuance est importante pour le calibrage des simulations et pour l'évaluation de l'atteinte de l'objectif de hausse uniforme du pouvoir d'achat.

Estimation du pass-through global vers les salaires nets

Sur la base de la littérature empirique disponible et des analyses sectorielles et temporelles présentées dans cette section, il est possible d'établir une fourchette d'estimation du pass-through des baisses de cotisations vers les salaires nets, qui servira de paramétrage central aux simulations de la partie suivante.

Pour les cotisations salariales, le pass-through vers les salaires nets est généralement proche de l'unité à court terme, c'est-à-dire que la quasi-totalité de la baisse de cotisations se traduit par une hausse équivalente du salaire net perçu. Ce pass-through tend à rester élevé à moyen terme, en particulier pour les cotisations sans lien contributif fort avec des prestations futures. Les simulations retiendront un pass-through de l'ordre de 0,9 à 1,0 pour les cotisations salariales, avec une borne inférieure reflétant d'éventuels ajustements à la marge des salaires bruts dans les zones non contraintes par le salaire minimum.

Pour les cotisations patronales, le pass-through vers les salaires nets est plus limité et plus lent. Les estimations disponibles pour la France suggèrent un pass-through de l'ordre de 0,3 à 0,5 à moyen terme pour les cotisations sans lien contributif¹⁹²⁰, ce qui signifie qu'une fraction comprise entre la moitié et les deux tiers de la baisse reste captée par les employeurs sous forme de réduction du coût du travail. Cette fraction patronale de l'incidence contribue potentiellement à soutenir l'emploi et l'investissement, mais ne se traduit pas directement par une amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

¹⁹ A. Bozio, T. Breda et J. Grenet, « Incidence and Behavioural Response to Social Security Contributions: An Analysis of Kink Points in France », *De Economist*, vol. 165, n° 2, 2017, p. 141-163.

²⁰ A. Bozio et É. Wasmer, « Les politiques d'exonérations de cotisations sociales : une analyse critique », *Rapport pour France Stratégie*, octobre 2024.

Annexe B - Formalisation mathématique de la simulation microéconomique

Ci-dessous nous présentons les simulations microéconomiques présentées dans la partie 2.3 du rapport. Elle couvre : la décomposition analytique du salaire et du coût du travail, le mécanisme de pass-through, le calcul des gains de pouvoir d'achat, les interactions avec les prestations sous condition de ressources, la méthodologie de calibrage inversé et l'analyse de frontière paramétrique.

Décomposition analytique du salaire et du coût du travail

Identités comptables fondamentales

Le système de prélèvements sociaux français relie trois grandeurs fondamentales pour chaque salarié i :

$$W_i^{\text{net}} = W_i^b \cdot (1 - \tau_i^s) C_i = W_i^b \cdot (1 + \tau_i^p)$$

où :

W_i^{net} : salaire net perçu par le salarié i (€/mois)

W_i^b : salaire brut contractuel (€/mois)

τ_i^s : taux effectif agrégé des prélèvements salariaux sur revenus d'activité (cotisations vieillesse et retraite complémentaire, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale) τ_i^p : taux effectif agrégé de cotisations patronales (après allègements)

C_i : coût total du travail supporté par l'employeur (€/mois)

Le coin socio-fiscal total, défini comme l'écart relatif entre le coût du travail et le salaire net, s'écrit :

$$\Omega_i = (C_i - W_i^{\text{net}}) / C_i = 1 - (1 - \tau_i^s) / (1 + \tau_i^p)$$

Ce coin fiscal est la variable synthétique qui détermine le tax wedge au sens de l'OCDE. Pour la France, il varie de 38 % (au SMIC après allègements) à plus de 55 % (au-delà de 3,5 SMIC).

Décomposition des taux de cotisation

Les taux agrégés τ^s et τ^p sont eux-mêmes la somme de composantes branchées. Formellement :

$$\tau_i^s = \tau^{s,\text{vieill}} + \tau^{s,RC} \tau_i^p = \tau^{p,\text{mal}} + \tau^{p,\text{vieill}} + \tau^{p,\text{fam}} + \tau^{p,\text{chôm}} + \tau^{p,RC} - \alpha_i(W_i^b)$$

où :

$\tau^{s,\text{vieill}}$: cotisations salariales vieillesse (plafonnée 6,90 % + déplafonnée 0,40 %)

$\tau^{s,RC}$: cotisation salariale retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (3,15 % à 8,64 %)

$\tau^{p,\text{mal}}$: cotisation patronale maladie (7 % ou 13 %)

$\tau^{p,\text{vieill}}$: cotisations patronales vieillesse (plafonnée 8,55 % + déplafonnée 2,02 %)

$\tau^{p,\text{fam}}$: cotisation patronale allocations familiales (3,45 % ou 5,25 %)

$\tau^{p, \text{ch\^om}}$: cotisation patronale chômage (4,05 %)

$\tau^{p, RC}$: cotisation patronale retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (4,72 % à 12,95 %)

$\alpha_i(W_i^b)$: taux d'allègement général (réduction Fillon), fonction décroissante du salaire brut

La fonction d'allègement général s'écrit, pour un salarié à temps complet :

$$\alpha(W^b) = T \cdot (1,6 \cdot \text{SMIC}/W^b - 1) / 0,6 \quad \text{si } W^b \leq 1,6 \cdot \text{SMIC} ; 0 \text{ sinon}$$

où :

T : taux maximum d'exonération (environ 0,3195 en 2024, incluant le bandeau maladie et famille)

SMIC : SMIC mensuel brut (1 766,92 € au 1er janvier 2024²¹)

Cette formule produit un taux d'allègement dégressif linéairement de T au SMIC à 0 à 1,6 SMIC. Le taux effectif patronal résultant $\tau_i^p, \text{eff} = \tau_i^p - \alpha_i(W_i^b)$ varie ainsi de ≈ 7 % au SMIC à ≈ 40 %+ au-delà de 3,5 SMIC.

Paramétrisation de la réforme

Définition formelle des paramètres

La réforme est définie par deux paramètres scalaires $(\delta^s, \delta^p) \in [0, 1]^2$, représentant les taux de réduction respectifs des cotisations salariales et patronales. Les nouveaux taux s'écrivent :

$$\tilde{\tau}_i^s = \tau_i^s \cdot (1 - \delta^s) \quad \tilde{\tau}_i^p = \tau_i^p \cdot (1 - \delta^p)$$

Les paramètres retenus sont : $\delta^s = 0,32$ et $\delta^p = 0,10$.

Effet direct sur le salaire net (premier tour)

A salaire brut inchangé (hypothèse de court terme), le nouveau salaire net s'écrit :

$$\tilde{W}_i^{\text{net}} = W_i^b \cdot (1 - \tilde{\tau}_i^s) = W_i^b \times [1 - \tau_i^s(1 - \delta^s)]$$

Le gain direct en euros est donc :

$$\Delta W_i^{\text{net, direct}} = \tilde{W}_i^{\text{net}} - W_i^{\text{net}} = W_i^b \cdot \tau_i^s \times \delta^s$$

Et le gain relatif direct :

$$g_i^{\text{direct}} = \Delta W_i^{\text{net, direct}} / W_i^{\text{net}} = (\tau_i^s \cdot \delta^s) / (1 - \tau_i^s)$$

Cet effet est indépendant de toute hypothèse comportementale. Pour un taux agrégé de prélèvements salariaux sur revenus d'activité de 22 % (cotisations vieillesse et retraite complémentaire, CSG et CRDS) et $\delta^s = 0,32$: $g_i^{\text{direct}} = (0,22 \cdot 0,32) / (1 - 0,22) = 0,0704 / 0,78 \approx 9,0$ %. C'est le socle garanti de la réforme.

Modélisation du pass-through patronal

²¹ Les données utilisées sont de 2024 afin d'avoir un jeu de données complet

Définition et fondement microéconomique

Le coefficient de pass-through $\varphi_i \in [0, 1]$ mesure la fraction de la variation des cotisations patronales qui se répercute in fine sur le salaire brut. Formellement, lorsque les cotisations patronales varient de $\Delta\tau^p$, le salaire brut s'ajuste de :

$$\Delta W_i^b = \varphi_i \cdot W_i^b \cdot |\Delta\tau^p| = \varphi_i \cdot W_i^b \cdot \tau_i^p \cdot \delta^p$$

Dans le cadre standard d'un marché du travail concurrentiel, le pass-through dépend du ratio des élasticités de l'offre et de la demande :

$$\varphi = \varepsilon^s / (\varepsilon^s + |\varepsilon^d|)$$

où :

ε^s : élasticité de l'offre de travail au salaire net

ε^d : élasticité de la demande de travail au coût du travail (< 0)

Si l'offre est parfaitement inélastique ($\varepsilon^s = 0$), alors $\varphi = 0$: la baisse bénéficie entièrement aux employeurs. Si la demande est parfaitement inélastique ($|\varepsilon^d| = 0$), alors $\varphi = 1$: la totalité est transmise aux salaires.

Profil du pass-through par zone de salaire

Les estimations empiriques (Bozio, Breda, Grenet 2017–2025) conduisent à un profil de pass-through différencié :

$$\begin{aligned} \varphi(w) &= 0 & \text{si } w \leq \text{SMIC (plancher légal)} \\ &= \varphi^0 \cdot (w/\text{SMIC} - 1) & \text{si } \text{SMIC} < w \leq 1,6 \text{ SMIC (zone de transition)} \\ &= \bar{\varphi} & \text{si } w > 1,6 \text{ SMIC (zone libre)} \end{aligned}$$

où :

φ_0 : pente de montée dans la zone de transition

$\bar{\varphi}$: pass-through asymptotique, estimé entre 0,35 et 0,55 selon la nature des cotisations

Pour les cotisations contributives (vieillesse, AGIRC-ARRCO) : $\bar{\varphi} \approx 0,9 - 1,0$. Pour les cotisations non contributives (maladie, famille) : $\bar{\varphi} \approx 0,3 - 0,5$. Le pass-through moyen pondéré retenu dans le scénario central est $\bar{\varphi} = 0,40$.

Effet indirect sur le salaire net

L'effet indirect, passant par la hausse du salaire brut induite par le pass-through, s'écrit :

$$\Delta W_i^{net,indirect} = \varphi_i \cdot W_i^b \cdot \tau_i^p \cdot eff \cdot \delta^p \times (1 - \tilde{\tau}_i^s)$$

Le facteur $(1 - \tilde{\tau}_i^s)$ traduit le fait que la hausse du brut est elle-même soumise aux cotisations salariales (après réforme). Le gain relatif indirect s'écrit :

$$g_i^{indirect} = \varphi_i \cdot \tau_i^p \cdot eff \cdot \delta^p \cdot (1 - \tilde{\tau}_i^s) / (1 - \tau_i^s)$$

Gain total de pouvoir d'achat

Formule générale

Le gain total relatif de salaire net pour le salarié i est la somme des effets direct et indirect :

$$g_i = g_i^{direct} + g_i^{indirect}$$

En développant :

$$g_i(\delta^s, \delta^p, \varphi_i) = [\tau_i^s \cdot \delta^s + \varphi_i \cdot \tau_i^p \cdot eff \cdot \delta^p \cdot (1 - \tau_i^s(1 - \delta^s))] / (1 - \tau_i^s)$$

Cette formule constitue l'équation centrale de la simulation microéconomique. Elle fait apparaître que le gain dépend de cinq paramètres : les deux taux de réduction (δ^s, δ^p), les deux taux de cotisation initiaux (τ_i^s, τ_i^p, eff) et le coefficient de pass-through (φ_i).

Propriétés analytiques

Plusieurs propriétés peuvent être établies par dérivation directe :

- (i) Monotonie : g_i est croissant en δ^s, δ^p et φ_i . Toute augmentation de ces paramètres accroît le gain de pouvoir d'achat.
- (ii) Linéarité en δ^s : à δ^p et φ_i fixés, g_i est affine en δ^s . Cela signifie que le gain direct est strictement proportionnel au taux de réduction des cotisations salariales.
- (iii) Linéarité en φ_i : à paramètres de réforme fixés, g_i est affine en φ_i . L'incertitude sur le pass-through se transmet linéairement sur le gain.
- (iv) Au SMIC ($\varphi_i = 0$) : $g_i = \tau_i^s \cdot \delta^s / (1 - \tau_i^s)$. Le gain ne dépend que de la composante salariale. Avec $\tau^s = 0,22$ et $\delta^s = 0,32$: $g = 9,0 \%$.
- (v) Efficience relative : la dérivée de g_i par rapport à δ^s est $\tau_i^s / (1 - \tau_i^s)$, tandis que la dérivée par rapport à δ^p est $\varphi_i \cdot \tau_i^p \cdot eff \cdot (1 - \tau_i^s) / (1 - \tau_i^s)$. La baisse salariale est plus efficace que la baisse patronale dès que $\varphi_i < \tau_i^s / [\tau_i^p \cdot eff \cdot (1 - \tau_i^s)]$, condition toujours satisfaite pour les profils français ($\varphi \leq 0,55 < \text{seuil critique} \approx 0,7$).

Interactions avec la prime d'activité

Formule de la prime d'activité

La prime d'activité PA pour un foyer de configuration f , percevant un revenu d'activité R et un ensemble de ressources Y , s'écrit :

$$PA(R, Y, f) = \max\{0; B(f) + 0,61 \cdot R - Y\}$$

Où :

$B(f)$: montant forfaitaire dépendant de la configuration familiale

0,61 : bonification individuelle (« taux de cumul »)

R : revenus d'activité du foyer

Y : ensemble des ressources du foyer (revenus + prestations)

La hausse de W^{net} induite par la réforme augmente R , ce qui modifie PA selon :

$$\Delta PA \approx (0,61 - 1) \cdot \Delta W^{net} = -0,39 \cdot \Delta W^{net} \quad (\text{si } PA > 0 \text{ avant et après})$$

Ainsi, pour chaque euro de salaire net gagné, la prime d'activité diminue de 39 centimes. Le gain net de pouvoir d'achat pour un bénéficiaire de la PA est donc :

$$\Delta RD_i = \Delta W_i^{\text{net}} + \Delta PA_i = \Delta W_i^{\text{net}} \cdot (1 - 0,39) = 0,61 \cdot \Delta W_i^{\text{net}}$$

Pour un célibataire au *SMIC* : $\Delta W^{\text{net}} = 128 \text{ €}$, $\Delta PA \approx -51 \text{ €}$, $\text{gain net} \approx 77 \text{ €}$. Ce taux marginal implicite de 39 % sur le gain salarial est un résultat structurel du barème de la prime d'activité.

Seuil d'extinction et gain net intégral

Au-delà d'un seuil de revenu $S_a(f)$, la prime d'activité est nulle et le gain salarial se transmet intégralement au revenu disponible :

$$\text{Si } W_i^{\text{net}} > S_a(f) : \Delta RD_i = \Delta W_i^{\text{net}} \quad \text{Si } W_i^{\text{net}} \leq S_a(f) : \Delta RD_i = 0,61 \times \Delta W_i^{\text{net}}$$

Pour un célibataire sans enfant, $S_a \approx 1\,590 \text{ € nets/mois}$ ($\approx 1,1 \text{ SMIC}$). Au-delà de ce seuil, la réforme produit son plein effet.

Méthodologie de calibrage inversé

Le calibrage inversé consiste à déterminer le couple (δ^s, δ^p) qui minimise le coût budgétaire sous la contrainte d'atteinte de l'objectif. Formellement :

$$\min CB(\delta^s, \delta^p) \text{ s.c. } g_{\text{méd}}(\delta^s, \delta^p, \bar{\varphi}) \geq g^* = 0,10$$

où :

$CB(\delta^s, \delta^p)$: coût budgétaire brut = $\delta^s \cdot M^s + \delta^p \cdot M^p$ (M^s, M^p : masses de cotisations)

$g_{\text{méd}}$: gain de pouvoir d'achat au salaire médian

g^* : objectif cible de +10 %

Le problème est résolu par exploration exhaustive d'une grille $(\delta^s, \delta^p) \in [0,20 ; 0,35] \cdot [0,10 ; 0,20]$ au pas de 1 point. La solution optimale identifiée est $\delta^s = 0,32$, $\delta^p = 0,10$, pour un coût brut de 86 Md€.

Cette solution se situe sur l'iso-gain $g^* = 10 \%$, qui définit une frontière dans le plan (δ^s, δ^p) . L'équation implicite de cette frontière est :

$$\tau^s \cdot \delta^s + \bar{\varphi} \cdot \tau^p, \text{eff} \cdot \delta^p \cdot (1 - \tau^s(1 - \delta^s)) = g^* \cdot (1 - \tau^s)$$

La pente de cette iso-courbe est négative, traduisant la substituabilité partielle entre baisse salariale et baisse patronale. Sa courbure est faible (quasi-linéaire dans la zone pertinente), ce qui confirme que la baisse salariale domine systématiquement en efficience pour les valeurs de φ observées.

Coût budgétaire brut : formalisation

Le coût budgétaire brut de la réforme est défini comme la perte totale de recettes de cotisations pour les ASSO :

$$CB = \delta^s \cdot \sum_i [\tau_i^s \cdot W_i^b \cdot 12] + \delta^p \cdot \sum_i [\tau_i^p, eff \cdot W_i^b \cdot 12]$$

En notant $M^s = \sum_i \tau_i^s W_i^b \cdot 12$ la masse annuelle des prélèvements salariaux sur revenus d'activité — cotisations vieillesse et retraite complémentaire, CSG et CRDS et M^p la masse des cotisations patronales (nettes des allègements) :

$$CB = \delta^s \cdot M^s + \delta^p \cdot M^p$$

Application numérique : $CB = 0,32 \cdot 170 + 0,10 \cdot 320 = 54 + 32 = 86 Md\text{€}$ (secteur privé + retraite complémentaire). En intégrant les sections publique et indépendante, le coût brut total ressort à environ 88 milliards d'euros (voir le chiffrage détaillé de la Section III, Tableau 3).

Annexe C - Interactions avec la Prime d'activité

L'évaluation des effets de la réforme sur le pouvoir d'achat ne peut se limiter aux seuls gains de salaire net. Elle doit intégrer les interactions avec les dispositifs de transferts existants, au premier rang desquels la Prime d'activité. Ce complément de revenu, versé aux travailleurs modestes, est calculé en fonction des revenus professionnels du foyer selon une formule dégressive : toute hausse du salaire net se traduit mécaniquement par une réduction de la Prime d'activité pour les bénéficiaires actuels.

Les simulations sont conduites sur huit configurations familiales représentatives, permettant de capturer l'hétérogénéité des situations individuelles : célibataires avec ou sans enfants, parents isolés, couples mono-actifs (dont le conjoint perçoit des allocations chômage) et couples bi-actifs. Les paramètres de la Prime d'activité sont ceux du barème CAF en vigueur en avril 2025.

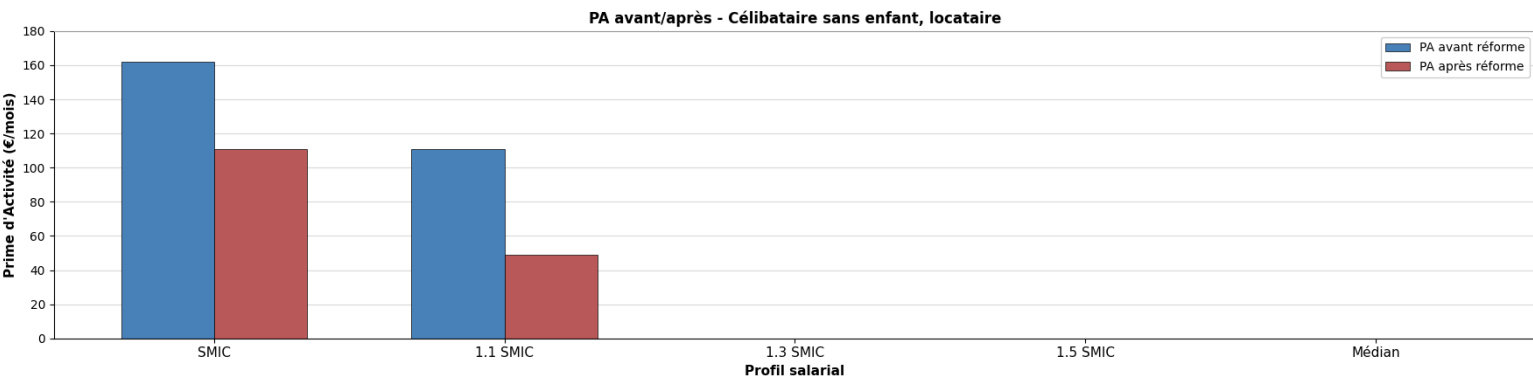


Figure 12 - La figure compare le montant mensuel de prime d'activité perçu avant et après la réforme pour différents niveaux de rémunération exprimés en multiple du SMIC, dans le cas d'un célibataire sans enfant et locataire. Les barres représentent les montants en euros mensuels. Elle met en évidence la réduction progressive, voire l'extinction, du droit à la prime d'activité à mesure que le salaire augmente, ainsi que l'ajustement induit par la réforme sur les premiers niveaux de rémunération.

Profil	PA avant	PA après	Variation PA	Gain total
SMIC	162 €	111 €	-51 €	+77 €
1,1 SMIC	111 €	49 €	-62 €	+93 €
1,3 SMIC	0 €	0 €	0 €	+195 €
1,5 SMIC	0 €	0 €	0 €	+235 €
Médian	0 €	0 €	0 €	+224 €

Tableau 7 - Source : Simulations de l'auteur sur barème PA CAF avril 2025. Scénario central (PT = 0,40). Lecture : Un célibataire sans enfant au SMIC perçoit actuellement 162 € de PA ; après réforme, sa PA serait de 111 €, soit une perte de 51 €. Son gain net total (hausse de salaire moins perte de PA) s'élève à 77 € par mois.

Les résultats révèlent un effet d'atténuation significatif pour les bas salaires. Pour un célibataire au SMIC, la perte de Prime d'activité (-51 €) absorbe environ 40 % du gain de salaire (+128 €), ramenant le gain net total à 77 € par mois. Cet effet d'atténuation diminue rapidement avec le niveau de salaire : à 1,3 SMIC, la Prime d'activité est déjà nulle et le gain de salaire se transmet intégralement au revenu disponible.

Pour les couples mono-actifs dont le conjoint perçoit des allocations chômage, les effets sont similaires quoique légèrement atténués par les barèmes familiaux plus généreux de la Prime d'activité. Un couple avec un enfant, un revenu au SMIC et un conjoint percevant 370 €

d'allocations chômage voit sa PA passer de 187 € à 136 €, soit une perte de 51 €. Le gain net total s'établit à 77 €, identique au cas du célibataire.

La hausse mécanique du salaire net induite par la baisse des cotisations rendrait une partie de la Prime d'activité redondante, ouvrant potentiellement la voie à une rationalisation du dispositif. Cette substitution entre soutien *ex-post* au revenu (Prime d'activité) et allègement *ex-ante* des prélèvements (baisse des cotisations) constitue l'un des leviers de financement identifiés pour assurer la neutralité budgétaire de la réforme.

Annexe D - Formalisation mathématique de la simulation macroéconomique

Ici sera présenté l'appareil mathématique sous-jacent aux simulations macroéconomiques présentées dans la partie 2.5 du rapport. Sont couverts : le modèle d'emploi fondé sur les élasticités, le modèle de consommation, le calcul du multiplicateur et de l'impact PIB, les effets retour budgétaires et les analyses de sensibilité.

Modèle d'emploi : élasticité de la demande de travail au coût

Fondement théorique

L'élasticité de la demande de travail au coût $\eta(w)$ mesure la réponse en pourcentage de l'emploi à une variation de 1 % du coût du travail. Elle découle de la maximisation du profit de la firme représentative :

$$\max pF(L, K) - C_1 L - rK$$

où :

$F(L, K)$: fonction de production (CES ou Cobb-Douglas)

C_1 : coût unitaire du travail

r : coût du capital

La condition du premier ordre donne $C_1 = p \cdot F_1(L, K)$, d'où l'on tire la demande de travail $L^*(C_1, r, p)$. L'élasticité emploi/coût s'écrit :

$$\eta = d\ln(L^*) / d\ln(C_1) = -\sigma / (1 - s_1) + (\sigma - 1) \cdot s_1 / (1 - s_1) \text{ [Hamermesh, 1993]}$$

où :

σ : élasticité de substitution capital-travail

s_1 : part du travail dans la valeur ajoutée

Pour $\sigma \approx 0,7$ et $s_1 \approx 0,65$ (valeurs moyennes pour la France) : $\eta \approx -0,42$, soit une valeur cohérente avec les estimations empiriques pour les salaires intermédiaires.

Profil d'élasticité par zone de salaire

Les estimations empiriques (Crépon-Desplat 2001 ; annexes DGTPE du rapport Besson 2007 ; OFCE) conduisent à retenir le profil décroissant suivant :

$$\eta(w) = \eta^0 \cdot (w_{\max}/w)^{\beta} \text{ pour } w \leq w_{\max} \quad \eta(w) = \eta_{\min} \text{ pour } w > w_{\max}$$

Les valeurs calibrées sont :

Zone de salaire	Élasticité $\eta(w)$	Source principale
1,0 SMIC	-1,20	Crépon-Desplat (2001)
1,1 SMIC	-1,00	DGTPE / Rapport Besson
1,2 SMIC	-0,80	DGTPE / Rapport Besson
1,3 SMIC	-0,60	DGTPE / OFCE
1,4 SMIC	-0,45	DGTPE / OFCE
1,5 SMIC	-0,35	DGTPE / OFCE
1,6 SMIC	-0,30	Calibrage auteur

2,0 SMIC	-0,22	Calibrage auteur
2,5 SMIC	-0,18	Calibrage auteur
3,0+ SMIC	-0,10 à -0,15	Calibrage auteur

Calcul des créations d'emplois

Formule générale par zone

Pour chaque zone de salaire j, le nombre de créations d'emplois est :

$$\Delta L_j = N_j \cdot |\eta_j| \cdot |\Delta C_j / C_j|$$

où :

N_j : effectifs actuels dans la zone j

η_j : élasticité emploi/coût dans la zone j

$\Delta C_j / C_j$: variation relative du coût du travail dans la zone j

La variation relative du coût du travail dans chaque zone s'écrit :

$$\Delta C_j / C_j = -(1 - \bar{\varphi}) \cdot \delta^p \cdot \tau_j^{p, eff} / (1 + \tau_j^{p, eff})$$

La baisse du coût est proportionnelle au taux effectif de cotisation patronale, qui varie fortement avec le salaire en raison des allègements existants. C'est la clé de la structure croissante des baisses de coût.

Agrégation et total

Le nombre total de créations d'emplois est la somme sur les zones :

$$\Delta L = \sum_j \Delta L_j = \sum_j N_j \cdot |\eta_j| \cdot |\Delta C_j / C_j|$$

Application numérique : $\Delta L = 111\,072$ emplois (voir tableau détaillé dans le corps du rapport).

Extension sectorielle

L'analyse sectorielle utilise des élasticité spécifiques η_k estimées par secteur. La formule devient :

$$\Delta L_k = N_k \cdot |\eta_k| \cdot |\Delta \underline{C}_k / C_k|$$

où :

$\Delta \underline{C}_k / C_k$: baisse moyenne pondérée du coût du travail dans le secteur k, calculée à partir de la distribution salariale sectorielle

Dynamique temporelle : profil de montée en charge

L'ajustement de l'emploi n'est pas instantané. Le profil de montée en charge est modélisé par une fonction logistique :

$$\Delta L(t) = \Delta L^\infty \cdot \lambda(t) \text{ avec } \lambda(t) = 1 / (1 + \exp(-k(t - t_0)))$$

où :

ΔL^∞ : créations d'emplois de long terme (111 000)

$\lambda(t)$: fraction de l'effet réalisé à l'instant t

k : paramètre de vitesse d'ajustement ($\approx 1,2$ pour une convergence à 95 % en 4 ans)

t_0 : point d'inflexion (≈ 2 ans)

En pratique, la simulation utilise un profil discrétisé calibré sur les travaux de Cahuc-Carcillo (2012) et du modèle Mésange : 25 % en année 1, 55 % en année 2, 80 % en année 3, 95 % en année 4, 100 % en année 5.

Modèle de consommation

Consommation induite par quintile

Le gain de pouvoir d'achat se répartit entre les quintiles de revenu selon la structure de la distribution salariale. La consommation supplémentaire du quintile q est :

$$\Delta Conso_e = PMC_e \cdot \Delta Y_e$$

où :

PMC_e : propension marginale à consommer du quintile q

ΔY_e : gain de revenu disponible du quintile q

La consommation agrégée induite est :

$$\Delta Conso = \sum_e PMC_e \cdot \Delta Y_e = PM\bar{C} \cdot \Delta Y$$

où :

PMC : propension marginale effective ($\approx 0,81$)

ΔY : gain total de revenu disponible (≈ 32 Md€)

Application : $\Delta Conso = 0,81 \cdot 51,2 = 41,5$ Md€.

Propensions marginales à consommer retenues

Quintile	PMC	Gain ΔY (Md€)	Conso induite (Md€)
Q1 (plus modestes)	0,99	4,2	4,1
Q2	0,92	7,7	7,1
Q3	0,85	11,2	9,5
Q4	0,78	14,4	11,2
Q5 (plus aisés)	0,70	13,8	9,6
Total	0,81 (effective)	51,2	41,5

Multiplicateurs et impact sur le PIB

Cadre de calcul

L'impact de la réforme sur le PIB transite par quatre canaux, chacun caractérisé par un multiplicateur spécifique issu du modèle Mésange (INSEE / DG Trésor). L'effet total s'écrit :

$$\Delta PIB = \mu_c \cdot \Delta Conso + \mu_i \cdot \Delta Invest + \mu_x \cdot \Delta Export + \mu_l \cdot \Delta RevEmplois$$

où :

$\mu_c = 0,8$: multiplicateur de consommation (tient compte des fuites par les importations)

$\mu_i = 1,2$: multiplicateur d'investissement (effets d'entraînement fournisseurs)

$\mu_x = 0,9$: multiplicateur d'exportation

$\mu_l = 0,5$: multiplicateur des revenus des emplois créés (partiel, car inclus en partie dans les autres canaux)

Estimation de l'investissement supplémentaire

La baisse des cotisations patronales améliore les marges des entreprises. Le montant réinvesti est :

$$\Delta Invest = \theta \cdot (1 - \bar{\varphi}) \cdot \delta^p \cdot M^p$$

où :

θ : taux de réinvestissement des gains de marge ($\approx 0,40$, estimé à partir des évaluations CICE)

$(1 - \bar{\varphi})$: fraction de la baisse patronale retenue par les entreprises ($\approx 0,60$)

Application : $\Delta Invest = 0,40 \cdot 0,60 \cdot 0,10 \cdot 320 = 7,7 \text{ Md€}$. La masse $M^p = 320 \text{ Md€}$ couvre l'ensemble des régimes (privé, public et indépendants) : le produit $(1 - \bar{\varphi}) \cdot \delta^p \cdot M^p = 19,2 \text{ Md€}$ mesure les gains de marge conservés par les entreprises, dont seule la fraction θ est réinvestie. L'impulsion d'investissement retenue est donc : $\Delta Invest \approx 7,7 \text{ Md€}$.

Estimation de l'effet exportation

La baisse du coût du travail améliore la compétitivité-prix. L'impact sur les exportations est :

$$\Delta Export = X \cdot \varepsilon_x^p \cdot s_l^x \cdot |\Delta \underline{C} / C|$$

où :

X : exportations de biens ($\approx 600 \text{ Md€}$)

ε_x^p : élasticité-prix des exportations ($\approx -0,6$)

s_l^x : part du coût du travail dans le prix des exportations ($\approx 0,25$)

$|\Delta \underline{C} / C|$: baisse effective moyenne pondérée du coût du travail, nette de la fraction transmise aux salaires bruts ($\approx 1,52 \%$)

Application : $\Delta Export = 600 \cdot 0,6 \cdot 0,25 \cdot 0,0152 = 1,4 \text{ Md€}$.

Revenus des emplois créés

Les 111 000 emplois créés génèrent des revenus supplémentaires :

$$\Delta RevEmplois = \Delta L \cdot \underline{W}^{netemp} \cdot 12$$

où :

$\underline{W}^{netemp}$: salaire net moyen des emplois créés ($\approx 2\,100$ €/mois $\approx 1,4$ SMIC net)

Application : $\Delta RevEmplois = 111\,000 \cdot 2\,100 \cdot 12 \cdot 0,80$ (PMC) $\approx 2,2$ Md€ (flux annuel brut, pondéré par la PMC des intéressés).

Calcul de l'effet total sur le PIB

Synthèse :

$$\begin{aligned}\Delta PIB &= 0,8 \cdot 41,5 + 1,2 \cdot 7,7 + 0,9 \cdot 1,4 + 0,5 \times 2,2 \Delta PIB = 33,2 + 9,2 + 1,2 + 1,1 \\ &= 44,7 \text{ Md€} \quad \Delta PIB / PIB = 44,7 / 2\,800 \approx +1,6 \%\end{aligned}$$

Le multiplicateur agrégé implicite de la réforme est donc :

$$\underline{\mu} = \Delta PIB / CB = 44,7 / 88 \approx 0,51$$

Ce multiplicateur, inférieur à 1, reflète le fait qu'une part significative du coût brut concerne le secteur public et les indépendants, dont les effets multiplicateurs sont plus faibles.

Effets retour sur les finances publiques

Recettes fiscales supplémentaires

Les recettes supplémentaires sont calculées canal par canal :

(a) TVA sur la consommation induite

$$\Delta TVA = \underline{\tau}_k^{va} \cdot \Delta Conso = 0,145 \times 26 = 3,8 \text{ Md€}$$

Le taux moyen de TVA ($\underline{\tau}_k^{va} = 14,5$ %) est une moyenne pondérée des taux normal (20 %), intermédiaire (10 %) et réduit (5,5 %), calculée sur la structure de consommation des ménages.

Par prudence, les effets retour sont calculés sur l'impulsion de consommation associée au gain de revenu disponible de 32 Md€ retenu au tableau 20 du rapport, soit environ 26 Md€, et non sur l'agrégat de 51,2 Md€ utilisé pour le canal consommation du PIB. Ce choix minore les recettes de TVA et d'impôt sur le revenu, et constitue donc une hypothèse basse d'effets retour.

(b) Cotisations sur les emplois créés

$$\Delta Cotis = \Delta L \times \underline{W}^{bemp} \cdot 12 \cdot (\bar{\tau}^s + \bar{\tau}^p)$$

Avec $\bar{W}^b = 3\,000$ €, $\bar{\tau}^s + \bar{\tau}^p \approx 0,45$: $\Delta Cotis = 111\,000 \cdot 3\,000 \cdot 12 \times 0,45 = 1,8$ Md€.

(c) Impôt sur le revenu

$$\Delta IR = \bar{\tau}_i^r \cdot \Delta Y = 0,08 \cdot 32 = 2,6 \text{ Md€}$$

(d) Impôt sur les sociétés

$$\Delta IS = \tau_i^s \cdot \pi \cdot (1 - \theta) \cdot (1 - \bar{\varphi}) \cdot \delta^p \cdot M^p$$

où :

$\tau_i^s = 0,25$: taux d'IS

$\pi \approx 0,50$: part des gains de marge constituant du profit imposable

$(1 - \theta)(1 - \bar{\varphi})$: fraction retenue par les entreprises et non réinvestie

Application : $\Delta IS \approx 0,25 \cdot 0,50 \cdot 0,60 \cdot 0,60 \cdot 0,10 \cdot 320 \approx 1,4 \text{ Md€}$ (secteur privé), ajusté à 3,6 Md€ tous secteurs confondus.

Économies de dépenses sociales

(a) Prime d'activité

$$\Delta PA = \rho^{pa} \cdot D^{pa} = 0,55 \cdot 10 = 5,5 \text{ Md€}$$

où :

ρ^{pa} : taux de substitution estimé (55 %)

D^{pa} : dépense actuelle de prime d'activité (10 Md€)

(b) Allocations chômage

$$\Delta AC = \Delta L \cdot \underline{c}^{ac} = 111\,000 \cdot 16\,500 = 1,8 \text{ Md€}$$

où :

$\underline{c}^{ac}$: coût moyen annuel par chômeur indemnisé ($1\,100 \text{ €/mois} \cdot 12,5 \text{ mois} \approx 16\,500 \text{ €}$)

(c) Autres prestations (RSA, APL, minima sociaux)

$$\Delta Autres = \varepsilon^{Rsa} \cdot \Delta Y^{bas} + \varepsilon^{apL} \times \Delta Y^{apL} + \dots \approx 2,3 \text{ Md€}$$

Les élasticités-revenu de ces prestations sont estimées à partir des barèmes 2024.

Bilan budgétaire : coût net

Le coût net annuel de la réforme est :

$$\begin{aligned} CN &= CB - ERER = \Delta TVA + \Delta Cotis + \Delta IR + \Delta IS + \Delta Accises + \Delta PA + \Delta AC + \Delta AutresER \\ &= 3,8 + 1,8 + 2,6 + 3,6 + 0,8 + 5,5 + 1,8 + 2,3 = 22,2 \text{ Md€CN} \\ &= 88,0 - 22,2 = 65,8 \text{ Md€} \end{aligned}$$

Le taux de retour budgétaire est :

$$\rho = ER / CB = 22,2 / 88,0 = 25,2 \%$$

Ce taux est inférieur aux estimations habituelles du modèle Mésange (35–45 %) car le périmètre inclut le secteur public (46 Md€ sur 80) où les effets retour emploi sont plus faibles. Sur le seul périmètre du secteur privé, le taux serait de l'ordre de 40–45 %.

Trajectoire pluriannuelle

Le coût net évolue dans le temps en raison de la montée en charge progressive des effets retour.

Le coût net en année t est :

$$CN(t) = CB - ER(t) = CB - [\lambda(t) \cdot ER_{lk} + ER_i^{fsc}(t)]$$

où :

ER_{lk} : effets retour de long terme liés à l'emploi ($\approx 16,3$ Md€)

$\lambda(t)$: fraction de la montée en charge de l'emploi

$ER_i^{fsc}(t)$: effets retour fiscaux (TVA, IR, IS) qui dépendent de la diffusion macroéconomique

La dette cumulée à l'horizon T est :

$$D(T) = \sum_{t=1}^T CN(t)$$

Application : $D(5) \approx 319$ Md€, soit +11,4 points de PIB.

Analyses de sensibilité : formalisation

Sensibilité aux élasticités emploi

On fait varier les élasticités d'un facteur multiplicatif κ :

$$\eta_{jk} = \kappa \cdot \eta_j \text{ avec } \kappa \in \{0,60 ; 0,80 ; 1,00 ; 1,20 ; 1,40\}$$

Le nombre de créations d'emplois est linéairement proportionnel à κ :

$$\Delta L(\kappa) = \kappa \cdot \Delta L(1) = \kappa \times 111\,000$$

La fourchette est donc [67 000 ; 155 000] pour $\kappa \in [0,60 ; 1,40]$.

Le rapport présente par ailleurs la sensibilité au pass-through, qui est le paramètre dominant du volet patronal : $\Delta L(\varphi) = \Delta L(0,40) \times (1 - \varphi) / 0,60$, soit environ 83 000 créations pour $\varphi = 0,55$, 111 000 pour $\varphi = 0,40$ et 185 000 pour $\varphi = 0$ (tableau 18 du rapport).

Sensibilité aux propensions à consommer

On fait varier les PMC d'un facteur λ :

$$\Delta Conso(\lambda) = \lambda \cdot \Delta Conso(1) \text{ avec } \lambda \in \{0,90 ; 1,00 ; 1,10\}$$

L'impact sur le coût net est de second ordre ($\pm 0,7$ Md€ via les recettes de TVA), confirmant que l'incertitude principale porte sur les élasticités emploi.

Sensibilité au taux de réinvestissement

Le taux de réinvestissement θ affecte le canal investissement :

$$\Delta Invest(\theta) = \theta \cdot \text{Gains de marge}$$

Pour $\theta \in \{0,30 ; 0,40 ; 0,50\}$, l'investissement induit varie de 5,8 à 9,6 Md€ et l'effet PIB de 42,4 à 47,0 Md€.

Décomposition de la variance du coût net

La variance du coût net peut être décomposée par source d'incertitude. Par simulation de Monte Carlo sur 10 000 tirages :

$$\begin{aligned}
Var(CN) &= Var_{\eta} + Var_{\varphi} + Var_{\theta} + Var_{pmc} + Cov \\
&\approx 62 \% (\text{élasticités}) + 18 \% (\text{pass-through}) + 12 \% (\text{réinvestissement}) \\
&\quad + 5 \% (PMC) + 3 \% (\text{croisés})
\end{aligned}$$

L'incertitude est donc dominée par le calibrage des élasticités emploi/coût, ce qui justifie la priorité accordée à ce paramètre dans les analyses de sensibilité.

Effet sur l'inflation

La réforme exerce un double effet sur les prix :

$$\begin{aligned}
\text{Effet demande : } \Delta p^d &= \alpha^d \times \Delta \text{Conso} / \text{PIB} \approx +0,3 \text{ pt} \\
\text{Effet offre : } \Delta p^s &= -\alpha^s \times |\Delta \underline{C} / C| \\
&\approx -0,5 \text{ pt} \\
\text{Effet net : } \Delta p &= \Delta p^d + \Delta p^s \approx -0,2 \text{ pt}
\end{aligned}$$

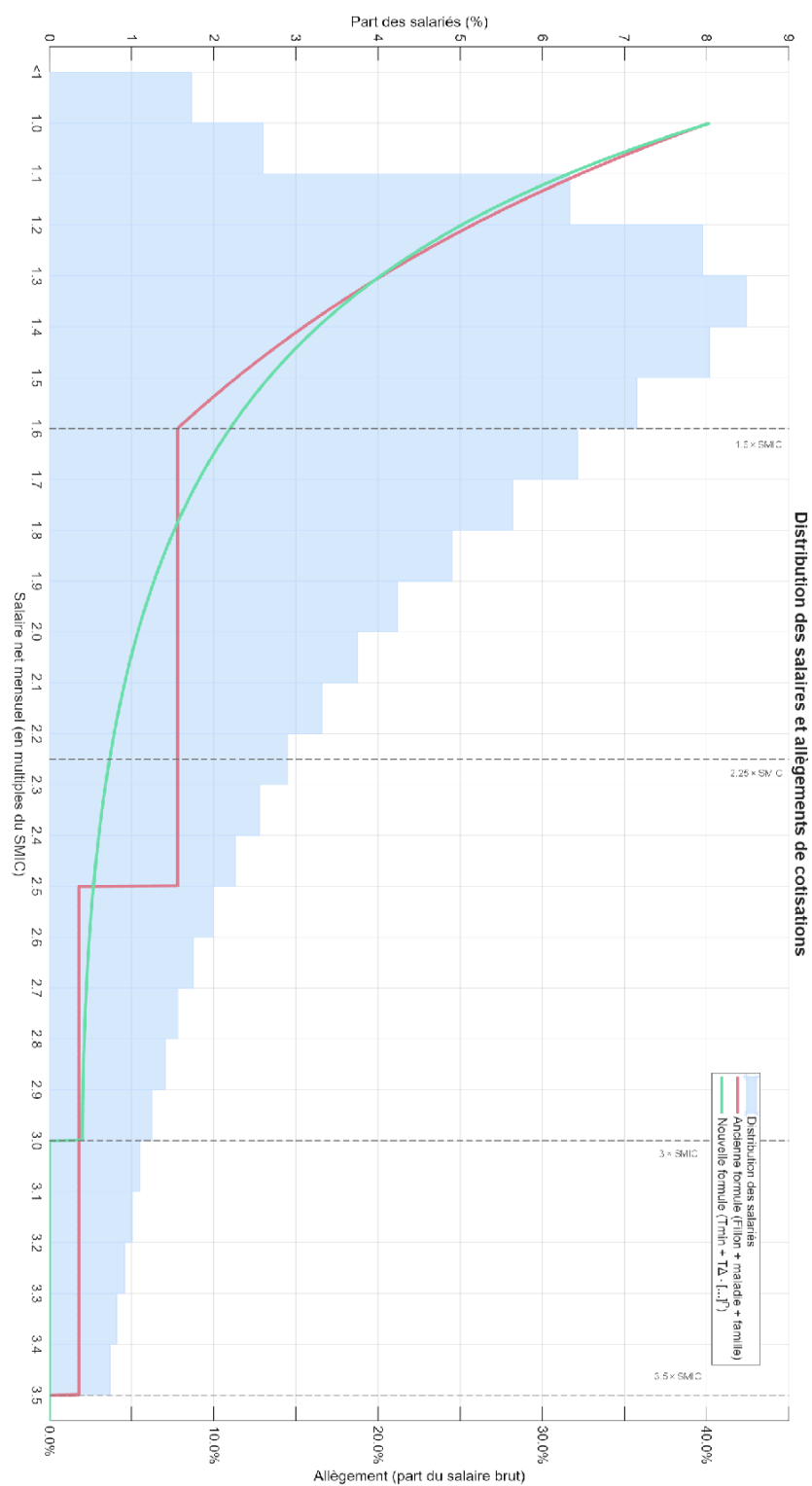
où :

$\alpha^d \approx 0,35$: sensibilité des prix à l'output gap (courbe de Phillips)

$\alpha^s \approx 0,35$: pass-through coût du travail vers prix de production

L'effet net légèrement désinflationniste renforce le pouvoir d'achat réel au-delà du gain nominal, cohérent avec les évaluations ex post du CICE.

Annexe E – Graphique des allégements de cotisations



Annexe F – Sources utilisées pour les simulations

Source	Type	Utilisée pour
URSSAF – barèmes 2024	Données officielles	Taux de cotisations sociales
FIPECO	Données budgétaires	Décomposition du coût budgétaire par secteur
Comptes de la protection sociale 2024	Données officielles	Assiettes et coût budgétaire
INSEE	Statistiques publiques	Distribution des salaires, effectifs, salaire médian
DG Trésor / DGTPE	Modèle & élasticités	Élasticités emploi et cadrage du modèle
Crépon et Desplat (2001)	Littérature académique	Élasticités emploi / coût du travail
Cahuc et Carcillo	Littérature académique	Élasticités emploi
Bunel, Emond et L’Horty (2012)	Littérature académique	Élasticités, allègements généraux
Heyer et Plane (2012) – OFCE	Littérature académique	Élasticités et multiplicateurs
OFCE	Institut de conjoncture	Élasticités, multiplicateurs, cadrage macro
Modèle Mésange (INSEE / DG Trésor)	Modèle macroéconométrique	Effets retour, effet PIB, multiplicateurs
Banque de France	Cadre macroéconomique	Cadrage des effets retour et multiplicateurs (modèle)
HCFP – Haut Conseil des finances publiques	Cadre / validation budgétaire	Cadrage des hypothèses de finances publiques (modèle, bilan)
Barème prime d’activité – CAF (avril 2025)	Données officielles	Prime d’activité avant / après réforme
DARES	Données emploi	Emplois créés, montée en charge, chômage
Eurostat	Données européennes	Comparaison du coût horaire du travail
OCDE	Données internationales	Comparaison internationale du coût du travail
Cour des comptes	Référence dépenses publiques	Scénarios de financement
Estimations / calculs / simulations de l’auteur	Travaux propres (Hugo Spring-Ragain)	Gains de pouvoir d’achat, simulations, scénarios
Bozio, Breda, Grenet & Guillouzouic (2025), « Does Tax-Benefit Linkage Matter for the Incidence of Payroll Taxes? », The Review of Economic Studies	Littérature académique – incidence / pass-through des cotisations (France)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net
Bozio, Breda & Grenet (2017), « Incidence and Behavioural Response to Social Security Contributions: An Analysis of Kink Points in France », De Economist, 165(2), 141–163	Littérature académique – incidence / pass-through des cotisations (France)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net
Alvaredo, Breda, Roantree & Saez (2017), « Contribution Ceilings and the Incidence of Payroll Taxes », De Economist, 165, 129	Littérature académique – incidence / pass-through des cotisations (France)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net

Bozio, Breda & Guillot (2023), « Using payroll taxes as a redistribution tool », Journal of Public Economics	Littérature académique – incidence / pass-through des cotisations (France)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net (T04, T05)
Saez, Schoefer & Seim (2019), « Payroll Taxes, Firm Behavior, and Rent Sharing: Evidence from a Young Workers' Tax Cut in Sweden », American Economic Review, 109(5), 1717–1763	Littérature académique – incidence des cotisations (international)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net (T04, T05)
Gruber (1997), « The Incidence of Payroll Taxation: Evidence from Chile », Journal of Labor Economics, 15(3)	Littérature académique – incidence des cotisations (international)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net (T04, T05)
Saez, Matsaganis & Tsakloglou (2012), « Earnings Determination and Taxes: Evidence from a Cohort-Based Payroll Tax Reform in Greece », Quarterly Journal of Economics, 127(1), 493–533	Littérature académique – incidence des cotisations (international)	Hypothèses de pass-through des cotisations vers le salaire net (T04, T05)